



Plan régional  
d'insertion des  
travailleurs  
handicapés

# Réseau des référents Handicap en CFA

Occitanie

Juin 2020



# SOMMAIRE

- 1. Présentation et lancement du réseau**
- 2. Vos besoins et attentes**
- 3. L'offre de service Agefiph**
- 4. Conclusion**



# Accueil

# Dans votre rôle de référent handicap en CFA, vous vous sentez comment ?

[www.beekast.live](http://www.beekast.live)

Code : 5rw8

Décidé(e)



Confiant(e)



Un peu abîmé(e)



Perdu(e)



Pas très sûr(e) mais ravi(e)



# Présentation et lancement du réseau

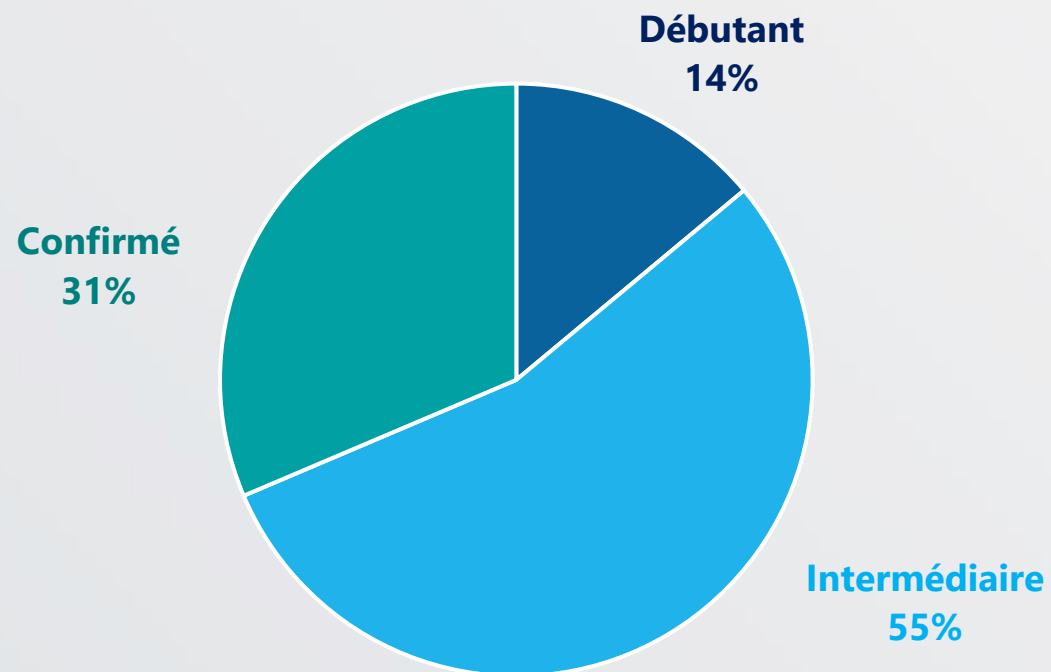
# Aux origines... une enquête



Echantillon	Mode de recueil
<p><b>Cible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fichier initial de 133 contacts</li></ul> <p><b>Répondants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 86 référents handicaps</li><li>- Taux de réponse 74%</li></ul>	<p><b>Interviews réalisés par téléphone</b> (entretiens de 30mn environ)</p> <p><b>Questionnaire d'enquête</b> élaboré par Amnyos en lien étroit avec l'Agefiph, et finalisé avec l'appui des membres du comité de relecture (Comité de pilotage PRITH + « relecteurs » CARIF-OREF, RHF/Professionalisation, Référents handicap de CFA)</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Réalisation : Octobre 2020</li></ul>	

# Des CFA qui développent leur compétence handicap

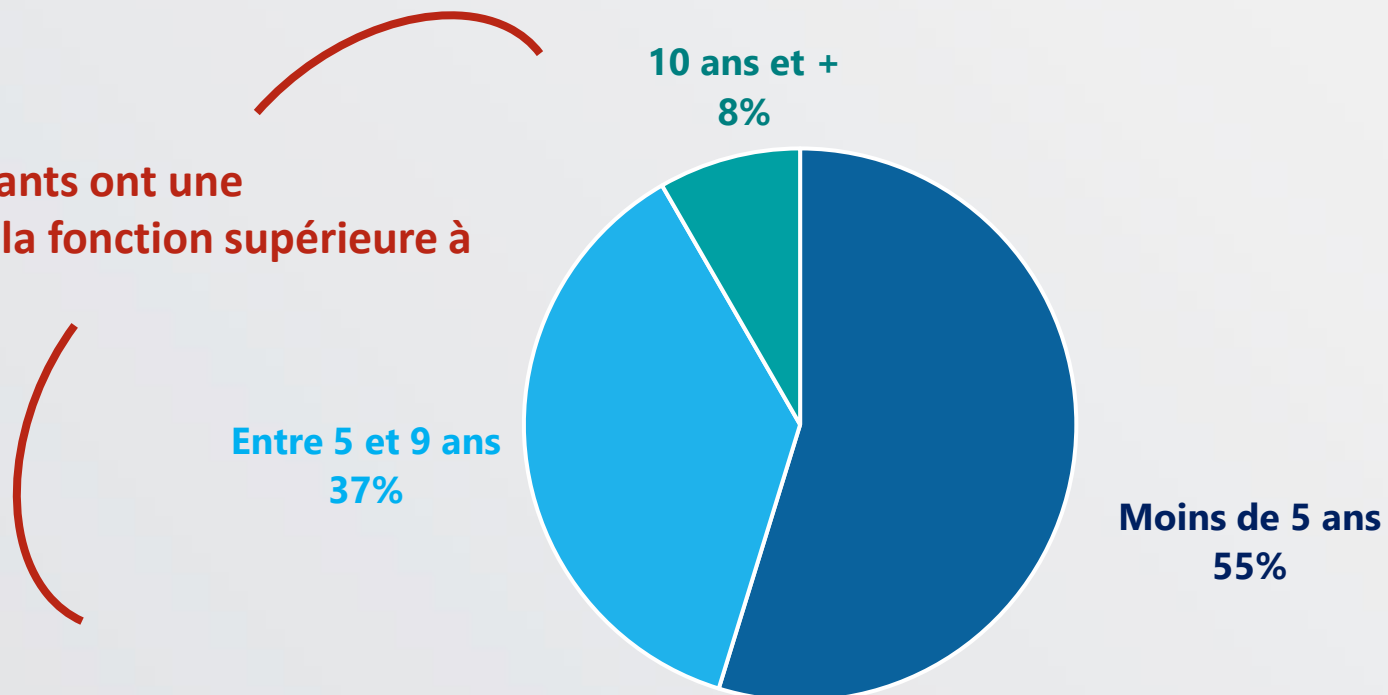
En matière d'accueil et d'accompagnement des apprentis handicapés, les référents handicap considèrent que leur CFA est...



# Une ancienneté variable

Ancienneté dans la fonction (y compris dans un autre CFA) ?

45 % des répondants ont une ancienneté dans la fonction supérieure à 5 ans





# Des dispositifs diversement connus et mobilisés

Connaissez-vous les dispositifs suivants...

Les CFA de plus de 500 apprentis sont moins nombreux à ne pas connaître la RHF (23% vs. 34%) et les PAS (9% vs. 23%) que la moyenne

■ Connait et a déjà sollicité ■ Connait mais n'a jamais sollicité ■ Ne connaît pas

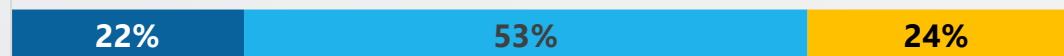
La Ressource Handicap Formation (RHF) de l'Agefiph



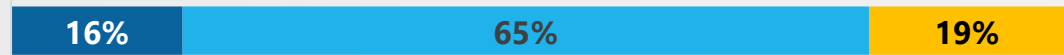
Les PAS (prestations d'appui spécifique)



L'aide à l'embauche en apprentissage de l'Agefiph (aide à l'employeur)



Les aides à l'adaptation de la situation de travail et à la compensation de l'Agefiph



L'offre de professionnalisation de l'Agefiph en direction des CFA



Les aides du FIPHFP



# L'expression de besoins précis

## ➤ **Accessibilité de l'information et renforcement des compétences (20 citations)**

- **Information plus facilement accessible et mise à jour régulière sur les dispositifs existants (yc via une plateforme) (9)**
- **Plus de formations pour les référents handicap (4) / Tester ses connaissances (1)**
- **Echanges entre référents handicaps : bonnes pratiques, difficultés, projets transverses, annuaire... (4)**
- Formation d'autres membres de l'équipe, notamment direction et RH (2)



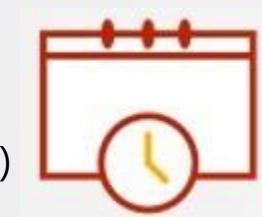
## ➤ **Renforcement du lien avec les partenaires spécialisés (18)**

- **Avoir un interlocuteur dédié et disponible à qui adresser ses questions (8)**
- **Augmenter la fréquence des échanges avec l'Agefiph, Cap Emploi, la MDPH... (6)**
- **Déplacement de l'Agefiph dans les centres ou entreprises (4)**



## ➤ **Renforcement des moyens alloués aux référents handicap (12)**

- **Plus de temps dédié à la fonction handicap (6)**
- **Plus de moyens pour la fonction handicap, y compris pour de l'achat de matériel (4)**
- Valoriser le rôle du référent handicap au sein du CFA (3)
- Plus d'autonomie dans la fonction, pouvoir être directement prescripteur (des PAS notamment) (1)



## ➤ **Autre (4)**

- Accompagnement de la transition des jeunes du système scolaire vers l'apprentissage (1)
- Accès à certains dispositifs pour les personnes non reconnues RQTH (1)
- Accélération du traitement des demandes (matériel...) (1)
- Associer l'expertise du CFA (1)

# En synthèse

- **Des réponses qui confirment une fonction de référent handicap en cours de consolidation**
  - Des missions de bases connues, des aides / prestations / partenaires globalement repérés
  - Des référents impliqués dans leur fonction et qui en maîtrisent les bases
  - Des référents qui ont largement eu recours à la formation dans leur professionnalisation
- **Une fonction majoritairement « annexe » dans les CFA**
  - Peu de temps dédié à la fonction
  - Le sentiment d'une bonne maîtrise de
    - Ce qui n'implique que le référent
    - Ce qui reste interne au CFA
- **Des besoins certains**
  - Hausse du nombre d'apprentis en situation de handicap
  - Des prestations / partenaires qui ne sont pas précisément repérés ou sollicités, des difficultés à repérer le bon interlocuteur, le mobiliser sur la durée
  - Un sentiment de complexité et de lenteur de processus au regard des besoins de l'apprenti
  - Des thématiques sur lesquelles les référents ont besoin de consolidation : étapes de parcours au-delà de l'accueil, modalités d'adaptation de la formation, suivi post-formation, troubles psychiques et cognitifs

*« On reste en alerte sur ces problématiques qui sont de plus en plus prégnantes. »*

*« Je n'ai pas tissé assez de liens avec les partenaires du secteur du handicap »*

# Une réponse : le réseau des référents handicap en CFA

## Une proposition à plusieurs facettes :

- **« Apprentissage et Handicap, jeu-dis, oui ! »**
  - Un court rendez-vous tous les deux mois, en visio-conférence
  - Des apports de fond, l'actualité réglementaire, des aides et dispositifs
- **Un rendez-vous d'échange de pratiques**
  - Trimestriel, entre référents handicap en CFA

**Vos besoins et attentes**



# Dites-le nous !

- **« Apprentissage et Handicap, jeu-dis, oui ! »**
  - Quel créneau de journée vous conviendrait le mieux ?
    - Début de matinée (9h)
    - Fin de matinée (11h)
    - Début d'après-midi (14h)

[www.beekast.live](http://www.beekast.live)

Code : **5rw8**



# Dites-le vous !

- **Echange**

- **Qu'attendez-vous de ce réseau des référents handicap en CFA ? De quoi avez-vous besoin que ce réseau peut vous apporter ?**

- ✓ 10 mn d'échange en trinôme
- ✓ Retenir un ou deux mots en réponse
- ✓ Le(s) renseigner (une fois par groupe) :

[www.beekast.live](http://www.beekast.live)

Code : **5rw8**

# L'offre de service Agefiph



emploi-handicap

# OFFRE DE SERVICES ET AIDES FINANCIÈRES AGEFIPH



# SOMMAIRE

1.

## L'Agefiph et son offre de services

- Les Bénéficiaires
- Les Services
- Les Prestations
- Les Aides

2.

## L'Agefiph soutient la réforme de l'apprentissage

- Les principes généraux
- Les appuis aux référents
- La RHF
- Les aides



# L'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)

- agit pour développer l'inclusion de toutes les personnes handicapées dans l'emploi
- construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail
- soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées
- analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises, grâce à son observatoire emploi et handicap
- soutient la recherche et l'innovation, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion.

## Les principes fondamentaux de l'intervention de l'Agefiph

**En plus du « droit commun »**

**Adaptation handicap/emploi**

**Sécurisation des parcours professionnels**



# ARCHITECTURE DE L'OFFRE AGEFIPH

**Complémentaire aux politiques et dispositifs de droit commun**, l'offre de services et d'aides financières de l'Agefiph a pour objectif global de sécuriser les parcours professionnels des personnes handicapées et vise prioritairement à compenser le handicap dans l'emploi.

→ Une intervention centrée sur la compensation du handicap et la couverture des besoins.

**L'offre de services et aides financières organisées en 3 volets :**

- **Services,**
- **Prestations**
- **Aides financières**



# LES BÉNÉFICIAIRES

## Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi et Entreprises

- **Les personnes en situation de handicap :**

Bénéficiaires de Obligation Emploi de Travailleurs Handicapés (article L5212-13 du Code du travail)

**ou en voie de l'être**

L'Agefiph peut intervenir dès que la personne a engagé des démarches de reconnaissance du handicap.

- **Les entreprises**

Les entreprises et associations de droit **privé** ou relevant du droit privé  
Les entreprises exerçant leurs activités sur le territoire national





## LES SERVICES

- **Les Cap emploi**

Ils sont chargés de la préparation, l'accompagnement, le suivi durable et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ; d'informer, conseiller et accompagner les entreprises en vue d'une insertion professionnelle durable d'une personne en situation d'handicap.

- **Le service conseil accompagnement des entreprises assuré par l'Agefiph**

Il peut concerner la mise en œuvre d'une action, d'un plan d'actions, voire d'une politique d'emploi des personnes handicapées, en proposant à toute entreprise privée une offre « agile »

- **Les structures gestionnaires du dispositif Emploi accompagné\***

Le passage de Dispositifs Emploi Accompagné à Plateformes labellisées Emploi Accompagné (opérationnelles au plus tard fin 2021).

Ces structures mettent à disposition des personnes en situations de handicap et de leurs employeurs, un job coach pour accompagner et sécuriser les recrutements, pour maintenir et faciliter l'évolution dans l'emploi.



# LES PRESTATIONS

- **La Ressource Handicap Formation (RHF)**

Permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux formations de «droit commun»(\*) en prenant mieux en compte le handicap. L'objectif est de proposer un appui pour :

- Co-construire des solutions d'aménagement des parcours de formation Appui au diagnostic des besoins, recherche de solutions de compensation, sécurisation de l'ensemble du parcours de formation... par la mobilisation et la mise en lien d'expertises croisées (personne en situation de handicap, organisme de formation, référent de parcours, spécialiste du handicap, employeur...).
- Accompagner les acteurs de la formation à mieux répondre à leurs obligations en Termes d'accessibilité et de compensation du handicap Capitalisation des pratiques, des ressources existantes sur les territoires, animation, sensibilisation, professionnalisation, mobilisation des partenaires financeurs et des opérateurs de formation.

- **Les Prestations d'Appuis Spécifiques**

L'appui d'experts spécialistes des différentes situations de handicap (moteur, visuel, auditif, mental, psychique et cognitif) sélectionnés par l'Agefiph.

- **La Prestation d'études préalables à l'Aménagement des Situations de Travail**

L'étude a pour objectif d'analyser et de définir les besoins en compensation relatifs aux situations de travail complexes dans le cadre d'accès à l'emploi ou de maintien dans l'emploi.



# Les aides financières en direction des entreprises

Les entreprises peuvent solliciter



## Les aides à la compensation du handicap

Aide à l'adaptation des situations de travail,  
Aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle  
Aide liée à la Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap (RLH)

## Les aides au maintien dans l'emploi

Mesures exceptionnelles pour le maintien dans l'emploi (mesures covid)

## incitatives à l'embauche en alternance

Aides à l'alternance (majorées dans le cadre des mesures exceptionnelles covid)

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation

**Aides exceptionnelles de soutien à l'emploi d'une personne handicapée en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (mesure covid)**

## Autres aides

**Aide exceptionnelle à la mise en place du télétravail (mesure Covid)**  
**Aides exceptionnelles à la prise en charge des surcoûts des équipements spécifiques (mesure covid)**

L'Agefiph intervient en complément des dispositions de droit commun.

Si la mobilisation du droit commun ne permet pas de financer la totalité des coûts, l'Agefiph vient financer tout ou partie des frais de compensation restant à la charge de l'entreprise selon les conditions propres à chaque aide



- Dispositifs Etat, Régions,...
- accords agréés,



# Les aides financières en direction des personnes en situation de handicap



Les personnes en situation de handicap peuvent solliciter



## Les aides à la compensation du handicap

Aide technique (équipement ou système technique adapté ou spécialement conçu pour compenser une limitation d'activité rencontrée par une personne du fait de son handicap ,

Aide humaine (intervention d'un tiers permettant de réaliser un geste professionnel tels que preneur de notes, lecteur, soutien spécifique à la place de la personne handicapées ;,

Aide aux déplacements (équipements adaptés à installer sur un véhicule individuel, aménagement de véhicule d'un tiers accompagnant, taxi, transport adapté),

Aide prothèse (s) auditives (s)

## Les aides pour sécuriser le parcours professionnel

Aides à la création d'activité

Aide au parcours vers l'emploi

Aides à la formation dans le cadre du parcours vers et dans l'emploi

Aide au défraiement des stagiaires handicapés en formation courte

**Aide exceptionnelle au parcours de formation (mesure Covid)**

**Aide exceptionnelle aux déplacements (mesure Covid)**

Aide exceptionnelle pour les TNS (mesures Covid)

**Cellule d'écoute de soutien psychologique**

- Dispositifs Etat, Régions,...
- Sécurité sociale, PCH, mutuelle

L'Agefiph intervient en complément des dispositions de droit commun.

Si la mobilisation du droit commun ne permet pas de financer la totalité des coûts, l'Agefiph vient financer tout ou partie des frais de compensation restant à la charge de la personne selon les conditions propres à chaque aide

# L'AGEFIPH SOUTIENT LA REFORME DE L'APPRENTISSAGE ET INTERVIENT EN COMPLEMENT

# L'AGEFIPH accompagne et soutient :



*Pour développer le nombre de contrats en alternance et sécuriser les parcours*

# PRINCIPES GENERAUX

1

## EMPLOYEURS

Des aides existent pour

- Encourager l'embauche
- Faciliter l'intégration
- Compenser le handicap

2

## PERSONNES HANDICAPEES

Des aides existent pour :

- Compenser le handicap
- Lever les freins périphériques
- Préparer les parcours

3

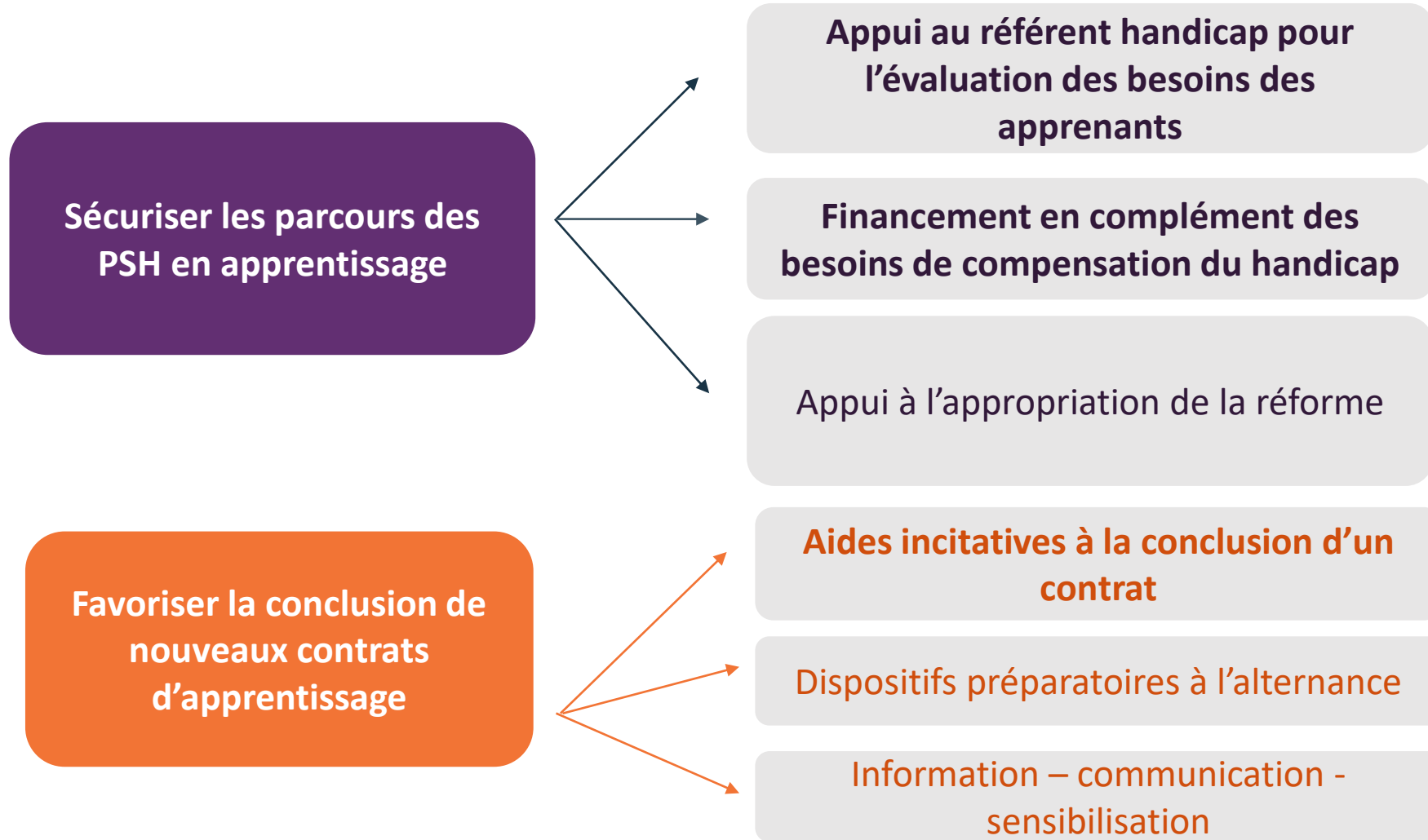
## CFA ET ORGANISMES DE FORMATION

Des aides existent pour

- Compenser le handicap en formation (en complément de l'OPCO pour les apprentis)

METODIA : Retrouvez tous les services et les aides de  
[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

# APPRENTISSAGE : LES ENGAGEMENTS DE L'AGEFIPH



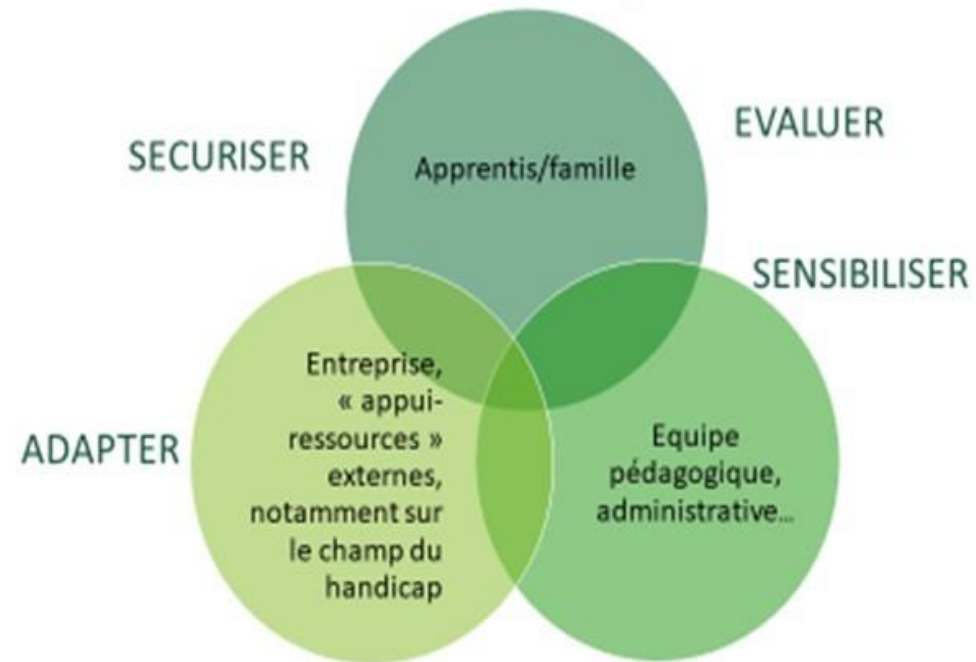


# APPUI AU REFERENT POUR EVALUER LES BESOINS DE COMPENSATION

## L'AGEFIPH MET A DISPOSITION DU REFERENT HANDICAP

- ❑ L'appui opérationnel du réseau des Ressources Handicap Formation [LIEN](#)
- ❑ Un outil d'aide à l'évaluation des besoins des apprenants en situation de handicap d'évaluation [LIEN](#)

## Rôle du référent handicap CFA





# L'OFFRE DE SERVICE DES RHF - Ressources Handicap Formation - AUX CFA/OFA

## UN APPUI POUR :

**Développer une plus grande accessibilité pour tous**

*Mieux penser – organiser l'accueil et la sécurisation des parcours de formation de formation « pour tous »*

**Savoir proposer et co-construire des parcours adaptés de formation**

*Etre en mesure de proposer des adaptations individuelles en compensation des « désavantages » liés au handicap*

**Développer ses compétences et ses connaissances sur le handicap, l'accessibilité, la compensation...**

*Participer à des actions de sensibilisation et de formation, rejoindre le réseau des référents handicap formation...*



# FINANCER LES BESOINS COMPLEMENTAIRES A LA COMPENSATION DU HANDICAP

- Une nouvelle aide à **l'Adaptation des situations de formation**
- Mobilisable par les CFA (et les Organisme de formation)
- Pour tous les bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en voie de l'être
- En complément de la majoration au coût contrat
- Pour financer des besoins en stricte compensation du handicap
- En appui à une évaluation individuelle des besoins de l'apprenant (utilisation obligatoire de la grille proposée par l'outil en ligne « Evaluer les besoins d'un apprenant en situation de handicap »)



Cette nouvelle aide est opérationnelle mais elle ne figure pas encore dans notre catalogue METODIA => Travaux d'actualisation en cours





## DETAIL DU PROCESS

- ✓ Le CFA déduit de sa demande, le montant de la majoration au coût contrat – Il adresse à l'AGEFIPH :
  - Demande d'intervention Agefiph dument complétée
  - Le titre de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (ou copie de la demande de renouvellement ou de son dépôt)
  - L'outil d'évaluation des besoins de l'apprenants complété (notamment les onglets « CONTEXTE » « ANALYSE BESOINS »)
  - Un devis
  - Un RIB du destinataire de la subvention qui doit être celui du CFA ou de l'OF
  - Les conditions générales en vigueur signées
  - S'il s'agit d'un apprenti handicapé : le cerfa du contrat ainsi que la facture adressée à l'OPCO au titre de la majoration.
  
- ✓ L'Agefiph finance le CFA
  
- ✓ **Bon à savoir : l'Agefiph maintient la mise à disposition gratuite de ses prestations telles que les PAS (appuis spécialisés handicaps)**

# ENCOURAGER LA SIGNATURE DE NOUVEAUX CONTRATS

# Aide majorée à la conclusion d'un contrat d'apprentissage : **prolongée jusqu'au 31/12/21**

## ▶ Objectif

L'aide a pour objectif d'encourager l'employeur à recruter une personne handicapée en contrat d'apprentissage.

## ▶ Modalités et contenus

L'aide est accordée pour la signature d'un contrat d'apprentissage afin de soutenir l'effort de l'employeur recrutant une personne handicapée en alternance.

L'aide est ouverte pour les contrats conclus à **partir du 11 mai et au plus tard le 31 décembre 2021.**

**L'aide est cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides à l'emploi délivrées par l'État ou les Régions.**

## ▶ Qui est concerné

Tout employeur d'une personne handicapée dès lors que le contrat d'apprentissage signé est d'une durée minimum de 6 mois et que la durée hebdomadaire de travail est au moins égale à 24 heures.

## ▶ Montant

**Le montant maximum de l'aide est de 4 000 €. Son montant est proratisé en fonction de la durée du contrat de travail et à compter du 6ème mois.**

# Majoration de l'aide aux contrats de professionnalisation : **prolongée jusqu'au 31/12/21**

## ▶ Objectif

L'aide a pour objectif d'encourager l'employeur à recruter une personne handicapée en contrat de professionnalisation.

## ▶ Modalités et contenus

L'aide est accordée pour la signature d'un contrat de professionnalisation afin de soutenir l'effort de l'employeur recrutant une personne handicapée en alternance.

L'aide est ouverte pour les contrats conclus à partir du 11 mai **et au plus tard au 31/12/2021.**

**L'aide est cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides à l'emploi délivrées par l'État ou les Régions.**

## ▶ Qui est concerné

Tout employeur d'une personne handicapée dès lors que le contrat de professionnalisation signé est d'une durée minimum de 6 mois et que la durée hebdomadaire de travail est au moins égale à 24 heures.

## ▶ Montant

**Le montant maximum de l'aide est de 5 000 €.  
Son montant est proratisé en fonction de la durée du contrat de travail et à compter du 6ème mois\***

# Détail des niveaux de majoration

Aide au contrat d'apprentissage employeur		
Durée du contrat	Montant de l'aide Agefiph	Aide majorée
6 mois	500 €	1 000 €
CDD = 12 mois	1 000 €	1 500 €
12 mois < CDD ≤ 18 mois	1 500 €	2 000 €
18 mois < CDD ≤ 24 mois	2 000 €	2 500 €
30 mois	2 500 €	3 000 €
36 mois	3 000	3 500
CDI	3 000 €	4 000 €
Aide au contrat de professionnalisation employeur		
Durée du contrat	Montant de l'aide Agefiph	Aide majorée
6 mois	1 000 €	1 500 €
CDD = 12 mois	2 000 €	2 500 €
12 mois < CDD ≤ 18 mois	3 000 €	3 500 €
18 mois < CDD ≤ 24 mois	3 000 €	3 500 €
24 mois < CDD ≤ 36 mois	4 000 €	4 500 €
CDI	4 000 €	5 000 €

**POUR EN SAVOIR PLUS**

**[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)**

# Liens utiles

Liens utiles : <https://www.agefiph.fr/>

- Une vidéo de présentation générale de l'offre de services et des aides financières : <https://www.agefiph.fr/Actus-Publications/Actualites/La-nouvelle-offre-de-services-et-d-aides-financieres-de-l-Agefiph>
- Le guide de l'offre de service et des aides financières et des dépliants de présentation : <https://www.agefiph.fr/Professionnel/Offre-de-services-et-d-aides-financieres>
- Soutien au Plan de relance du gouvernement et le guide de présentation des mesures exceptionnelles #covid-19 : <https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/soutien-au-plan-de-relance-du-gouvernement-majoration-des-aides-lalternance-de>
- Comment solliciter les aides financières de l'Agefiph ? <https://www.agefiph.fr/Entreprise/Vos-obligations-et-demarches/Comment-solliciter-les-aides-de-l-Agefiph>



agefiph

soutir l'emploi aux personnes handicapées



agefiph

soutir l'emploi aux personnes handicapées

**Nous vous remercions pour votre  
attention...**



# Conclusion

## Et après ?

- **Le prochain « Jeu-dis oui ! » : le jeudi 30 septembre 2021**
- **1<sup>ère</sup> rencontre d'échange de pratiques : le mardi 30 novembre 2021**
- **Prochains Ateliers de professionnalisation de l'Agefiph :**
  - Module 1 : le mardi 19 octobre ou le jeudi 21 octobre 2021
    - « Les missions d'un référent handicap au sein d'un CFA/OFA »
    - « Les adaptations possibles pour compenser une situation de handicap »
  - Module 2 : le mercredi 8 septembre 2021 (matin **ou** après-midi)
    - « Présentation & échange autour de la majoration du coût contrat »
- **Animation thématique de sensibilisation à l'accueil de PSH**
  - « Troubles du spectre autistique » - Octobre (à préciser)
  - « Handicap mental » - Décembre (à préciser)



Plan régional  
d'insertion des  
travailleurs  
handicapés

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**